

I- Présentation et épidémiologie de la maladie

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) ou blue tongue (maladie de la langue bleue) est une maladie virale non contagieuse qui est transmise d'un animal infecté à un animal sain par piqûre d'un moucheron du genre *Culicoïdes*. Cette maladie vectorielle affecte aussi bien les ruminants d'élevage (moutons, caprins, bovins) que les ruminants sauvages (cerfs, chevreuils...). Elle ne présente pas de danger pour l'homme et n'a aucune incidence sur la consommation des denrées.

Le virus responsable de la maladie est un Orbivirus de la famille des Reoviridae dont il existe différents types appelés sérotypes. 24 sérotypes ont été répertoriés à ce jour.

II- Symptômes et impacts

Généralement ce sont les ovins qui expriment les signes cliniques de la fièvre catarrhale. Les bovins sont très rarement atteints cliniquement. Cependant, le virus de la FCO sérotype 8 en Europe du Nord s'est caractérisé par une fréquence élevée de signes cliniques chez les bovins à la différence des autres sérotypes survenus dans le sud de l'Europe (comme le 4 ou le 6).

Les signes d'appel les plus fréquemment relevés en France pour les sérotypes 1 et 8 sont :

BOVINS

- ✓ Fièvre, abattement
- ✓ Signes oculaires : larmoiement, congestion oculaire
- ✓ Hypersalivation, ulcères buccaux
- ✓ Jetage nasal et croûtes au niveau du mufler
- ✓ Difficultés locomotrices : raideur, œdème des pattes
- ✓ Trayons enflés et rouge +/- œdème de la mamelle
- ✓ Baisse brutale et persistante de la production laitière



OVINS

- ✓ Abattement, fièvre
- ✓ Amaigrissement rapide
- ✓ Atteinte oculo-nasale : jetage nasal, larmoiement, salivation, œdème de la face, ulcères des naseaux, ulcères dans la bouche.
- ✓ Langue bleue
- ✓ Boiteries, raideur des membres, fonte musculaire.
- ✓ Mort brutale



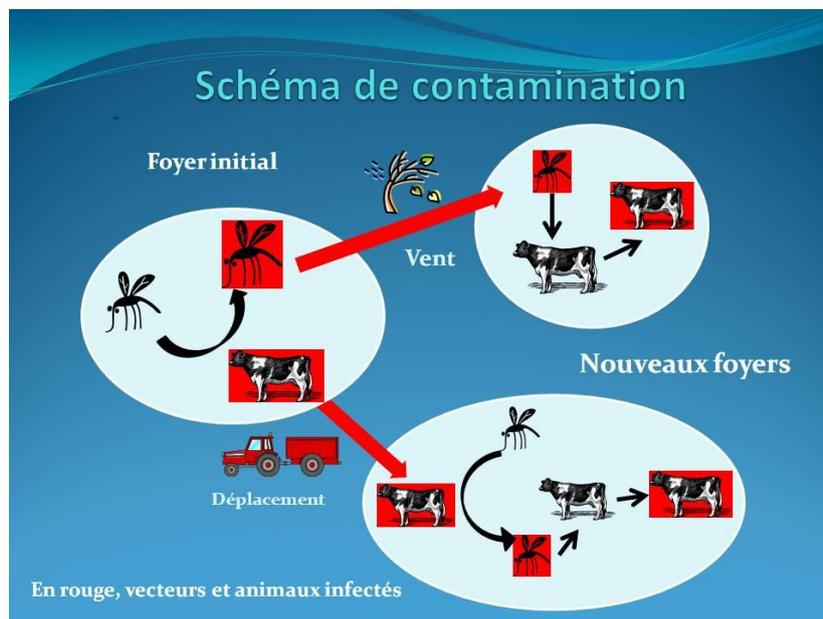
Les caprins d'une manière générale sont peu touchés. Peu d'élevages présentent des signes cliniques. Les animaux atteints présentent une hyperthermie, un abattement, une chute de l'appétit, un larmolement et/ou une hypersalivation. Des avortements ont également été évoqués.

D'une manière générale, les symptômes sont divers et peuvent aller d'une simple baisse temporaire de l'état général à une mort rapide en 24-48 heures. L'affaiblissement transitoire des animaux lié au passage du virus, dans un certain nombre de cas, peut participer à l'action d'agents pathogènes opportunistes avec une expression clinique variable en fonction de la sensibilité de chaque animal. Les effets à long terme du virus sont peu connus.

III– Transmission

Pour qu'il y ait circulation de la maladie, le virus, le vecteur et la victime doivent être réunis sur le territoire. La maladie est donc déplacée d'une zone à l'autre par le transport de vecteurs ou d'un animal infecté. A noter que les culicoïdes peuvent être transportés par le vent sur de grandes distances (200 km et plus).

La contagion directe d'un animal à un autre est rare et limitée à certaines circonstances (passage de la mère au fœtus).



IV– Moyens de luttés et diagnostic

Désinsectisation des animaux : mesures de prudence

Afin d'appliquer certaines mesures de maîtrise de la F.C.O., les professionnels de l'élevage peuvent avoir recours à la désinsectisation des bâtiments et des moyens de transport. Ces pratiques ne sont pas sans danger pour l'homme ni pour les animaux non-ciblés. Vous trouverez

sur le site F.C.O.-Info un document réalisé par la S.N.G.T.V. émettant des recommandations de bonnes pratiques d'utilisation de ces produits : <http://www.fcinfo.fr/spip.php?article571> .

En complément, nous appelons votre vigilance sur l'usage d'équipements individuels de protection adaptés et le respect des préconisations d'usage des traitements ; la sensibilisation des éleveurs aux bonnes pratiques est importante.

Vaccination des bovins

La vaccination n'étant pas obligatoire, l'éleveur peut vacciner lui-même ses animaux. Cependant si une certification officielle est nécessaire, il faut alors que la vaccination soit réalisée par le vétérinaire sanitaire (exemple animaux destinés aux échanges ou exports en particuliers les broutards) .

Nous vous rappelons que la FCO est une maladie avec un impact clinique important dans les élevages ovins. La gestion des stocks de vaccins a imposé des priorités d'utilisation en début d'année 2016 mais le passage en zone réglementée des Hautes Pyrénées nous a donné accès aux doses nécessaires pour protéger les troupeaux des éleveurs volontaires.

La désinsectisation des logements

La désinsectisation des logements des animaux ne peut être effectuée qu'avec des insecticides bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Toute désinsectisation de bâtiment doit être réalisée en dehors de la présence des animaux et conformément aux conditions d'utilisation mentionnées sur l'étiquetage et la notice.

Les moyens de transport doivent également faire l'objet d'une désinsectisation, la même liste de produit étant utilisable. Il en est de même pour les centres de rassemblement accueillant des animaux.

Quelques recommandations

- Réaliser la pulvérisation sur la surface du bâtiment, suivant les recommandations du fabriquant, jusqu'à obtenir un film d'eau sur le support.
- Utilisez une pression basse pour éviter tout ruissellement de produit.
- Respectez les dosages du fabriquant.
- Appliquez la solution sur des surfaces propres.
- Ne lavez pas les surfaces après épandage de la solution.
- Protégez-vous lors de l'application: portez des gants, un masque à cartouche filtrante, des lunettes et une combinaison.
- Ne pulvérisez pas de produit dans le local de stockage du lait; si nécessaire, utilisez des granulés insecticides.

V- Conditions d'échange

Voir fiche spécifique « conditions d'échanges européens »

FCO

En cas de doutes, vous pouvez prendre contact avec la DDETSPP pour vous assurez des conditions d'échange nécessaires.